



« Accompagner les personnes vieillissantes en situation de précarité »

8 février, 7 mars et 4 avril 2024

A qui s'adresse cette formation?

Professionnel.le.s des structures du Centre d'Action Social Protestant (CASP)

Prérequis

Il n'est pas nécessaire d'avoir une connaissance préalable du secteur de la personne âgée ou de la perte d'autonomie.

Contexte

Le Centre d'Action Social Protestant (CASP) est une association reconnue d'utilité publique qui oeuvre dans le champ de la lutte contre les exclusions. L'association gère 81 structures et services à Paris et en Ile-de-France. Parmi les structures gérées par le CASP se trouvent des centres d'hébergement et des pensions de famille qui peuvent être amenés à accompagner un public vieillissant.

Le CASP s'est récemment doté d'une mission santé ayant pour objectif d'améliorer l'accompagnement des personnes accueillies dans leur parcours d'accès aux soins.

Tout d'abord, l'accompagnement de ce public rend nécessaire une adaptation des outils d'accompagnement tels que le contrat de séjour ou le projet personnel d'accompagnement. Les projets d'accompagnement doivent donc être repensés et il est nécessaire que les intervenant-e-s sociaux-ales puissent adapter leur posture pour co-construire les projets d'accompagnement avec les personnes vieillissantes. La formation mise en place devra donc permettre aux professionnel-le-s de réfléchir à cette adaptation des postures mais également à la notion de perte d'autonomie.

Les professionnel.le.s du CASP sont confronté.e.s de façon grandissante à l'accueil et l'accompagnement de personnes précaires vieillissantes et/ou en situation de perte d'autonomie. Ce public a des problématiques propres liées à la perte d'autonomie et il est nécessaire d'adapter les projets d'accompagnements à ces problématiques. Le CASP a ainsi demandé à la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France la mise en place d'une formation sur l'accompagnement des personnes précaires vieillissantes et/ou en situation de perte d'autonomie.

Objectifs de la formation

- Comprendre les évolutions physiques et psychiques liées au vieillissement normal ou pathologique et à la perte d'autonomie et mieux en repérer les signes dans l'exercice de la pratique sociale ;
- Adapter son positionnement professionnel au vieillissement des personnes et à ses impacts notamment en termes psychiques ;
- Appréhender les questions relatives aux choix de la personne en lien avec sa perte d'autonomie et/ou sa fin de vie ;
- Identifier les partenaires et structures relais du territoire pour l'accompagnement des personnes vieillissantes en situation de précarité ;
- Comprendre les spécificités des dispositifs médico-sociaux d'accueil des personnes âgées en situation de perte d'autonomie ;
- Favoriser la rencontre des acteurs du champ de la personne âgée et de l'autonomie pour permettre le développement des partenariats.

Programme

Séquence 1 : Vieillesse et perte d'autonomie (J.1)

- Familiariser les stagiaires avec le processus de vieillissement ;
- Comprendre les implications physiques et physiologiques du vieillissement ;
- Faire la différence entre difficultés relevant d'une pathologie et de la perte d'autonomie ;
- Mieux repérer les signes de la perte d'autonomie pour savoir quand solliciter une évaluation du GIR par les partenaires spécialisés.
- Mettre en place des actions visant à prévenir la perte d'autonomie ;
- Se familiariser avec les démarches de mobilisation de ces droits.

Séquence 2 : Le vieillissement et la santé mentale (J.2)

- Comprendre les impacts psychiques du vieillissement ;
- Savoir différencier les troubles liés à des troubles préexistants et l'impact du vieillissement sur la santé mentale ;
- Identifier les bonnes pratiques en termes de positionnement professionnel auprès des personnes précaires vieillissantes.
- Mobiliser les ressources pertinentes pour accompagner les personnes sur le plan de la santé psychique.

Séquence 3 : Les établissements et services médico-sociaux pour personne âgées et personnes handicapées (J.3)

- Connaître les dispositifs médico-sociaux spécifiques d'intervention à domicile et Identifier les spécificité freins/leviers de la mobilisation de ces services ;
- Connaître les dispositifs médico-sociaux spécifiques d'intervention à domicile et d'hébergement des personnes âgées et Identifier les spécificité freins/leviers de l'accueil du public en situation de précarité dans ces dispositifs.

Démarche pédagogique et évaluation

Apports théoriques juridiques ;

Enseignement participatif et interactif ; questionnaire d'attentes en amont du module pour adapter le contenu de la formation aux stagiaires.

Partage d'expériences

Apports pratiques avec des mises en situation et travaux pratiques à partir d'études de cas inspirés des situations professionnelles des stagiaires ; des perspectives opérationnelles sur le terrain.

Des cas pratiques et exercices collectifs seront proposés tout au long de la formation. Ils fonctionneront comme une évaluation formative permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs par le groupe. Une auto-évaluation de l'atteinte des objectifs sera proposée en fin de formation.

Une attestation de suivi sera remise à l'issue de la formation.

Calendrier :

8 février, 7 mars et 4 avril 2024 (21 heures)

Lieu de formation :

Paris ou Porte de Paris

Intervenant(e)(s) :

Clotilde HOPPE, Chargée de mission Santé FAS IdF

Coût d'inscription:

Coûts pris en charge dans le cadre du plan de développement des compétences mis en place par le CASP.

Une réponse sur la demande de préinscription vous sera adressée au plus tard 2 semaines avant le début de la formation. N'hésitez pas à nous faire part d'une situation de besoins spécifiques qui pourrait nécessiter l'adaptation de la formation.



Contacts Fédération des Acteurs de la Solidarité IdF

30 boulevard de Chanzy - 93100 Montreuil—Organisme de formation : 11752245275

Hoppe Clotilde

Chargée de Missions Santé, Asile-Réfugié.e.s-Droit des étrangers.e.s
Clotilde.hoppe@federationsolidarite-idf.org
01 43 15 13 93

Elise NOEL-CHEVALIER

Gestion administrative et référente handicap en cas de besoin d'adaptation de la formation
01 43 15 80 10
formation@federationsolidarite-idf.org